

Jean-Baptiste Massieu

In: Revue d'histoire de l'Église de France. Tome 7. N°36, 1921. pp. 241-251.

Citer ce document / Cite this document :

Welvert Eugène. Jean-Baptiste Massieu. In: Revue d'histoire de l'Église de France. Tome 7. N°36, 1921. pp. 241-251.

doi : 10.3406/rhef.1921.2188

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/rhef_0300-9505_1921_num_7_36_2188

JEAN-BAPTISTE MASSIEU ¹

Lorsque l'abbé Jean-Baptiste Massieu sortit de l'ombre de son presbytère pour apparaître, en 1789, au grand jour de la scène politique, les deux tiers de sa vie étaient écoulés. Nous savons, à peu près, d'où il venait, les lieux qu'il avait habités, à quoi il avait jusqu'alors occupé son temps et même ses loisirs. Mais expliquer l'homme public par l'homme privé, si c'est une tâche plus malaisée peut-être vis-à-vis de lui que vis-à-vis de beaucoup d'autres de ses collègues de la Convention nationale, c'en est une singulièrement plus féconde en enseignements, vu le contraste saisissant qu'offre son caractère de prêtre avec tous les personnages (et quels personnages!) qu'il a successivement joués.

Il naquit le 17 septembre 1743, sur la paroisse Saint-Pierre de Pontoise, d'un père qui était marchand bonnetier, et d'une mère qui s'appelait Nicole Fromant. Quoique Pontoise ne soit qu'à sept lieues de Paris, cette ville faisait partie du diocèse de Rouen, et voilà pourquoi Massieu, voué à la carrière ecclésiastique, alla se faire ordonner prêtre à Rouen. Il débuta dans l'enseignement, comme professeur de rhétorique au collège de Vernon. Quand il abandonna cet établissement en septembre 1768, il se fit délivrer un certificat attestant qu'il y avait enseigné la rhétorique pendant deux ans « avec applaudissement », et qu'il s'y était conduit à tous égards à la satisfaction du bureau d'administration.

De Vernon le jeune professeur se transporte au collège royal de Nancy, où, de la classe de rhétorique, il descend

1. SOURCES. — Arch. nat., AA 45, n° 1352; AA 49, n° 1401; AA 54; F⁷ 4774³⁸; F⁷ 6707 et 6714; F¹⁷ 1344³¹. — Arch. adm. du ministère de la guerre, dossier Massieu. — Arch. communales de Givet (acte de mariage Massieu-Briquelet). — *Bulletin de la Convention*, séance du 21 brumaire an II. — *Bulletin d'autographe Noël Charavay*, août 1907, n° 60348. — Stanislas Girardin, *Journal et souvenirs*, t. III, p. 121. — P. Pisani, *Répertoire biographique de l'épiscopat constitutionnel* (à la table). — Quérard, *La France littéraire* (au mot Massieu).

à la classe de troisième, qu'il dirige pendant huit ans. Il quitte Nancy le 2 septembre 1776, muni d'un autre certificat constatant qu'il a rempli ses fonctions toujours à la satisfaction du bureau d'administration, et qu'on est également content « de ses doctrines, talent, zèle, mœurs et conduite ». Il reçoit en outre une pension de deux cents livres sur les biens des ci-devant Jésuites de Lorraine, à titre de récompense. Deux cents livres de pension pour huit ans de services, c'était alors un joli cadeau. Mais puisque l'on était si content de lui à Nancy, pourquoi s'en alla-t-il? En vue d'entreprendre quelque préceptorat particulier qui lui laissât plus de loisir pour ses travaux personnels? C'est possible. Est-il vrai qu'il fut chargé de l'éducation des frères de Lameth? On l'a dit, mais c'est peu probable, car, en 1776, date de sa sortie de Nancy, les cinq frères de Lameth, sauf le plus jeune, étaient hors de page et dispersés en divers régiments. Si donc il fut appelé à concourir à leur instruction, ce ne put être qu'auparavant, pendant les vacances, peut-être pour les empêcher de faire les sottises auxquelles les exposait le veuvage prématuré de leur mère. Mais le contact de Massieu avec Charles et Alexandre de Lameth n'est ni impossible ni invraisemblable : avec Alexandre, qui en 1776 n'avait que seize ans et qui n'entra dans l'armée qu'en 1778; avec Charles, qui devait acquérir le château de Busagny, près d'Osny, dans les environs immédiats de Pontoise, patrie même de Massieu. Et comme il n'est pas douteux (il l'avouera lui-même un peu plus tard) que déjà celui-ci professait, outre les humanités, quelques-unes des opinions politiques qui lui valurent son siège aux États généraux et à la Convention, on aurait là peut-être la clef (ou l'une des clefs) du rôle que ces deux jeunes transfuges de l'aristocratie devaient jouer, eux aussi, à la première de ces deux assemblées.

Latiniste de métier, on voit alors Massieu attelé à une traduction des œuvres de Lucien qui parut en six volumes chez le libraire Moutard de Paris, de 1781 à 1787. C'est probablement, et entre autres raisons, pour se livrer avec plus de tranquillité à ce labeur qu'il avait échangé sa férule de professeur contre une houlette pastorale. Nous le re-

trouvons en effet, aux abords de la Révolution, curé du village de Cergy, situé à une demi-lieue de sa ville natale. Et c'est de là que, disant un éternel adieu à Lucien et à ses paroissiens, il alla, précédé de divers écrits dans le ton du jour, se faire élire aux États généraux par le clergé du bailliage de Senlis.

A l'Assemblée constituante, Massieu prit une part active à la rédaction de la Constitution civile du clergé, à laquelle il prêta serment le 27 décembre 1790. Désigné par son attitude pour faire partie du nouvel épiscopat, il se présenta à Versailles, chef-lieu de son département d'origine. Mais il échoua contre Avoine, curé de Gommecourt. Il se rabattit alors sur son département d'élection. Nommé dans l'Oise, à la place de M. de La Rochefoucauld qui avait refusé le serment, il fut présenté à ses nouvelles ouailles et proclamé dans la cathédrale de Beauvais par Stanislas de Girardin, fils de l'ami et protecteur de J.-J. Rousseau, et pour lors président de l'administration du département.

Girardin nous a laissé le récit de cette cérémonie : « J'engageai, raconte-t-il, les officiers municipaux à lui donner la pompe d'usage : messieurs de la municipalité avaient jugé à propos d'aller à la campagne (on était en plein mois de février) ou de partir dans la nuit pour Paris. Un adjoint suppléa par son zèle à l'embarras où pouvait nous mettre cette disparition significative des autorités municipales. A midi nous nous mîmes en marche. J'étais à la tête du corps électoral, précédé par un peloton de garde nationale. M. l'évêque était à ma droite ; les corps suivaient immédiatement après les électeurs ; les militaires bordaient la haie. Toutes les cloches étaient sonnées ; des salves d'artillerie se faisaient entendre ; un concours prodigieux de monde s'était placé sur notre passage ; on n'entendait ni cris d'allégresse ni murmures. C'était ce qui pouvait arriver de plus heureux dans une ville où la Révolution avait si peu de partisans. Il pleuvait par torrents, ce qui faisait doubler le pas à tout le cortège. Nous étions près de la cathédrale, lorsque M. Massieu me dit : « Un prêtre, après avoir prêté son serment « dans une des églises de Cahors, a été assassiné en plein

« jour; mais le salut de la Constitution dépend du courage
« des bons patriotes; je sens qu'il faut en avoir, et je me
« résigne à tout. » Ces réflexions n'étaient pas des plus
réjouissantes; elles ne m'alarmèrent pas plus que le bruit
répandu à dessein que « le ci-devant évêque devait repa-
« raître dans la cathédrale à l'instant même où je procla-
« merais le nouveau ». Une multitude de femmes remplis-
saient l'église. Arrivé à l'entrée du chœur, je tentai de
prononcer quelques paroles, mais il me fut impossible de
me faire entendre. Je cédaï au vœu de me voir monter
au jubé avec M. Massieu. C'est de là que je dis : « Citoyens,
« les électeurs du département de l'Oise, pour répondre
« à la confiance dont le peuple les a honorés, ont nommé
« pour premier pasteur un homme recommandable par
« sa bienfaisance, sa piété, son patriotisme. M. Massieu,
« curé de Cergy et député à l'Assemblée nationale, a été élu
« évêque du département de l'Oise; c'est en cette qualité
« que je le proclame, conformément à la loi sur la Consti-
« tution civile du clergé. » M. Massieu prit la parole après
moi. Il assura ses paroissiens et paroissiennes qu'il ne
négligerait rien pour leur bonheur spirituel et temporel;
et, sur ce dernier point, la faiblesse de sa constitution
faisait craindre qu'il ne se fût un peu trop avancé. » Un
mois plus tard, le 6 mars, il fut sacré par Gobel, le nouvel
évêque de Paris. Le dimanche 10 avril, jour de la Passion,
il donnait à son tour l'onction épiscopale dans l'église
Saint-Roch à ses nouveaux collègues, Suzor, évêque
d'Indre-et-Loire; Porion, évêque du Pas-de-Calais; Pri-
mat, évêque du Nord; Vandelaincourt, évêque de la
Haute-Marne; Moïse, évêque du Jura. L'épiscopat de
Massieu n'eut point de succès. Toutes les mesures qu'une
partie des évêques constitutionnels n'acceptaient qu'en
protestant lui parurent légitimes, à lui, et il en recommanda
l'application à son clergé. C'est ainsi, par exemple, qu'il
accorda la bénédiction nuptiale aux divorcés et même
aux prêtres et aux religieux. Comme la population de
l'Oise était restée, dans son ensemble, plus que tiède à
l'égard de la Constitution civile et des prêtres jureurs,
Massieu enleva tout crédit au nouveau clergé et poussa
les fidèles vers les insermentés.

A la Convention, où le département de l'Oise l'envoya siéger le 4 septembre 1792 par 315 voix sur 627 votants, il se prononça pour la mort de Louis XVI en ces termes : « J'ai réfléchi, autant qu'il était en moi, au devoir redoutable et pénible à mon cœur que j'ai à remplir. Je croirais manquer à la justice, à la sûreté présente et future de ma patrie, si, par mon suffrage, je contribuais à prolonger l'existence du plus cruel ennemi de la justice, des lois, de l'humanité; en conséquence je vote pour la mort. » Puis, au mois de juin 1793, il fut envoyé en mission à l'armée des Ardennes : il devait rester absent pendant dix mois.

Peut-être Massieu parut-il moins souvent, s'il y alla jamais, sur le front de bandière que dans les clubs. Il y avait établi son quartier général, à Mézières, à Charleville, à Givet, à Sedan. Le département des Ardennes n'était pas entré tout de suite dans le grand courant révolutionnaire. Après une première équipe de représentants jugés trop mous, la Convention y délégua Hentz et Coupé, Massieu et Levasseur, qui se donnèrent pour tâche de régénérer les sociétés populaires, d'épurer les administrations, d'arrêter les muscadins, d'imposer les riches, de dépouiller les églises et de remplir les prisons. A son arrivée dans le département, Massieu fut immédiatement accaparé par une bande de forcenés, dont les principaux meneurs étaient d'abord un certain Crespin, ancien moine, venu de Montpellier; le menaçant de le dénoncer au comité de salut public « qui lui ferait bientôt son affaire, vu qu'il était prêtre », Crespin força Massieu à remplacer la société populaire de Sedan par une autre dont les membres étaient à sa dévotion. Plus tard, lors de la reprise de Toulon, il l'entraîna à Reims, lui fit offrir un grand dîner copieusement arrosé des vins du cru; Massieu, la tête échauffée, prononça au dessert un discours « d'une force terrible, et termina par dire que tout était mauvais à Reims et que dans six mois il le ferait *lyonniser* ». C'était ensuite un Delécolle, maire de Givet, un homme d'une grande violence, un concussionnaire, inventeur d'une vaste conspiration qui, sans le 9 thermidor, eût peut-être conduit à l'échafaud une multitude de bons citoyens. C'était un

Durège, qui proposait de faire une nouvelle Saint-Barthélemy de tous les aristocrates et de tous les modérés; un Mogue, d'abord royaliste fougueux, puis ultra-révolutionnaire, dénonciateur et tripoteur; un Vassan, ex-théatin, partisan de Ronsin; Crin, qui se vantait d'avoir dans sa poche des ordres en blanc pour arrêter qui il voudrait; Varoquier, un dilapidateur, etc. D'après tous les témoignages qui nous restent de sa mission, Massieu nous apparaîtrait comme un faible, faible de corps, faible de volonté, faible de caractère; un timide, on va jusqu'à dire un trembleur. Homme d'étude et non d'action, révolutionnaire en chambre, il ne connaissait l'humanité qu'à travers l'écran des livres de l'antiquité classique, de l'*Émile* et du *Contrat social* de J.-J. Rousseau. Mais lorsqu'il eut vu le monstre face à face, en chair et en os, il en fut aussi surpris qu'effrayé. Un faible, un timide, un de ces êtres que la peur rend capables de toutes les complaisances, de beaucoup de bassesses, jusqu'à se joindre aux clubistes de Mézières et de Charleville, qui, si la tradition locale est vraie, représentèrent le pape vêtu d'habits pontificaux et le promenèrent huché sur un âne; poussant la lâcheté jusqu'à se rendre avec eux dans les églises où l'on mit tout au pillage et où l'on profana les vases sacrés en les faisant servir à d'ignobles usages. Un lâche, mais non un bourreau. Ce n'est pas lui, comme on l'en a cependant accusé, mais son collègue Levasseur, qui expédia au tribunal révolutionnaire de Paris vingt-sept membres de la municipalité de Sedan coupables d'avoir signé une adresse de protestation contre le 10 août, et douze administrateurs du département qui l'avaient approuvée, lesquels furent tous guillotins, bien que couverts par une amnistie. Ce n'est pas lui, mais il fut le complice muet de cette atrocité. Entraîné et sans force de résistance, il envoya en brumaire an II sa démission d'évêque, poste qu'il prétendit n'avoir accepté que pour lutter contre le fléau du fanatisme ¹. A quelque temps de là, il devait assurer à la société populaire de Vitry-sur-Marne que « les prêtres étaient tous

1. Il avait même eu un tel appétit de combat que, vaincu à Versailles, il s'était relevé pour aller reprendre la lutte et triompher à Beauvais.

des imposteurs, des scélérats; qu'il les connaissait mieux que personne, puisqu'il avait fait pendant trente ans nombre avec eux et était devenu leur colonel. »

En même temps qu'il envoyait son abjuration à la Convention, il croyait devoir lui annoncer, comme un hommage à la nature et aux mœurs républicaines, son mariage, qui fut célébré le 23 novembre 1793, avec Marie-Odile Briquet, belle-fille de François Delécolle, maire de Givet. Elle avait vingt-quatre ans ¹; il en avait cinquante. Si l'on en juge par les rares spécimens que l'on a de son écriture et de son orthographe, la « fame Massieu » était tout à fait illettrée. Pour un humaniste comme lui, ce fut sans doute une pauvre compagne intellectuelle, et trop souvent, puisqu'il avait traduit Lucien, il dut reprendre avec elle le *Dialogue des morts*...

Rentré à la Convention au mois d'avril 1794, Massieu fit partie du comité d'instruction publique et s'occupa particulièrement de la question des livres élémentaires. On le vit souvent aussi au club des Jacobins. Après la chute de Robespierre, il fut du nombre des anciens représentants du peuple en mission sur lesquels s'abattirent les dénonciations. Massieu avait terrorisé les Ardennes. Un député de ce département, Baudin, enfant et ancien maire de Sedan, se faisant le porte-parole de ses concitoyens, adressa, le 7 prairial an III (26 mai 1795), à la Convention, un vigoureux réquisitoire où, comme dans toutes les pièces de ce genre, s'entassaient pêle-mêle toutes sortes d'accusations contre lui ².

Sentant venir l'orage, Massieu avait pris quelques précautions : dès le 20 mai, il avait transporté ses papiers et

1. Elle était née le 26 août 1769, du premier mariage, avec Toussaint Briquet, de Marie-Jeanne Anceaux, qui épousa en secondes noces François Delécolle.

2. La dénonciation de Baudin nous est précieuse cependant, non pas comme un fidèle écho de la vérité, mais parce qu'elle atteste, avec l'état d'esprit du moment, les tristes souvenirs qu'avait laissés dans le pays la mission du conventionnel de l'Oise. Voici les trois principaux griefs formulés contre lui par Baudin :

« Je lui reproche 1^o la protection ouverte, continuelle, opiniâtre et scandaleuse, accordée à des scélérats aujourd'hui traduits en jugement...

« Je lui reproche 2^o les vols, concussions, persécutions, demandes

son argenterie de la rue Coq-Héron, où il demeurait alors, au faubourg Saint-Antoine, en sorte que les gendarmes, quand ils vinrent l'arrêter le 9 août suivant, ne mirent les scellés que sur des meubles vides. Sa femme, qui nourrissait son enfant et dont la santé était altérée, se retira à Eragny, près de Pontoise, chez sa belle-sœur. Mais Massieu ne resta pas longtemps sous les verrous. Le 27 septembre, le comité de sûreté générale faisait verser à sa femme des « indemnités » qui étaient dues à son mari sans doute comme représentant. Le 19 octobre, le même comité arrêtait que Massieu demeurerait provisoirement en liberté (il l'était donc déjà en fait), à la charge de se représenter s'il en était requis, et il faisait lever les scellés à son domicile. Enfin l'amnistie générale que la Convention proclama, le 26 octobre 1795, au moment de se séparer, le mit définitivement à l'abri de toute poursuite.

* * *

Désormais la carrière politique, dans laquelle il s'était si imprudemment fourvoyé, est à jamais fermée pour Massieu. Représentant du peuple, il est sans mandat; évêque, il est sans diocèse, curé sans paroisse, professeur sans chaire, père de famille sans pain pour lui, pour sa femme et son enfant; enfin, prêtre marié, peut-être sent-il déjà la fausseté de sa situation dans une société qui commence à se ressaisir. Un instant, du 23 octobre 1795 au 3 juin 1796, il parvient à se caser dans un emploi de « géographe moderne » au dépôt du ministère de la guerre. Mais la géographie moderne n'étant sans doute pas son fait, il troque cette place, le 3 août 1796, contre celle de professeur à l'école centrale de Seine-et-Oise.

L'école centrale de Versailles avait été ouverte, le 20 mai de l'année précédente, au château, dans les bâtiments

d'assassinats, voies de fait, assassinats et forfaits dont s'est rendu coupable Delécolle, son beau-père, qu'il a soutenu, appuyé, protégé...

« Je lui reproche 5^o la complicité avec les assassins des anciens comités de gouvernement qui ont fait mettre à mort, les 15 et 19 prairial de l'an II, trente-neuf citoyens estimés, respectés et dignes de l'être, et qu'un décret du 1^{er} septembre 1792 avait mis à l'abri des recherches. »

de la cour des Ministres. Les administrateurs du département, animés apparemment des meilleures intentions, n'avaient pas cru sortir de leurs attributions en traçant aux professeurs un programme, le plus stupéfiant programme que l'on pût imaginer. Ils leur avaient rappelé « que c'était dans les actions et les discours des précepteurs du genre humain que l'on devait surtout et toujours reconnaître les caractères d'un dévouement entier au maintien des droits d'une nation qui avait secoué le joug des préjugés et des rois; que, devant servir de modèles à leurs élèves, ils devaient bannir sévèrement de leur enseignement tout ce qui pouvait rappeler les temps abhorrés de la servitude, exclure ces qualifications faciles et routinières dont l'expression n'était accueillie que par les ennemis de l'égalité, et rappeler partout à l'homme le titre honorable qui le distinguait des esclaves et le plaçait au rang des citoyens. » Les murs du palais de Versailles, où ce galimatias fut affiché, en durent frémir. Quant à Massieu, certes, il avait, selon le vœu des administrateurs de Seine-et-Oise, « secoué le joug des préjugés et des rois ». Mais parce qu'il avait traduit Lucien, était-il bien qualifié pour occuper la chaire de « législation » qu'on lui octroya? Non seulement cela n'était pas vraisemblable mais, en fait, il y échoua. Voici en effet ce qu'écrivait, le 6 septembre 1797, au ministre de l'intérieur un des juges du tribunal criminel de Versailles : «... De tous les professeurs qui existent à l'école centrale de Seine-et-Oise, les seuls qui soient suivis... sont le professeur de langues grecque et latine, le professeur de dessin et le professeur de mathématiques. Des autres l'on peut dire qu'ils ne rassemblent pour auditeurs que *vel duo, vel nemo, turpe et miserabile*. » Sans élèves, Massieu descendit de sa chaire quinze jours plus tard (22 septembre), et s'en alla frapper de nouveau à la porte du ministère de la guerre, où deux ans auparavant on l'avait déjà recueilli. Sur la proposition du général Ernouf, directeur du dépôt, Schérer, alors ministre, lui rendit aussitôt la place qu'il avait précédemment occupée, y ajoutant celle de bibliothécaire-archiviste, dans laquelle il se tint et devait se faire oublier jusqu'aux événements de 1815.

Le passage de Massieu aux archives du ministère de la guerre a laissé des traces durables. Il s'appliqua à compléter les collections anciennes en classant et en faisant reliair tout ce qui restait de pièces en cartons, ainsi que les papiers provenant de diverses successions, notamment de celles des maréchaux de Belle-Isle, de Saxe et de Broglie. Indépendamment des volumes de correspondances sur les opérations de guerre, il forma pour toutes les époques jusqu'en 1789 une autre série comprenant toutes sortes de matières militaires. Les volumes ainsi constitués par ses soins sont au nombre d'environ huit cents. On lui doit aussi le commencement d'un inventaire historique des archives, dont le tome premier, entièrement écrit de sa main, comprend l'analyse sommaire de cinq cent trente et un volumes. Comme bibliothécaire, ses travaux ne furent ni moins nombreux ni moins utiles. Dès 1802, il avait déjà réuni plus de huit mille volumes, et le catalogue qu'il dressa de cette collection a servi jusqu'en 1831 pour les communications de livres. Quiconque sait, pour y avoir travaillé soi-même, ce que c'est qu'un classement d'archives et de bibliothèque, pourra se rendre compte de l'effort de Massieu : il représentait à lui seul le labeur de plusieurs bénédictins. Dès lors, pourquoi se refuser à croire que le malheureux chercha dans ce travail acharné un remède aux regrets, peut-être aux remords, d'une vie dévoyée?

Le 31 juillet 1815, sous prétexte d'économie, l'emploi de Massieu fut supprimé. A son traitement, qui avait été fixé dès le début à quatre mille cinq cents francs et n'avait pas varié, fut substituée une pension de retraite liquidée, le 8 décembre, à deux mille deux cent vingt-cinq francs. Pour être resté en fonctions pendant les Cent jours et pour avoir donné son adhésion à l'Acte additionnel, le pauvre vieux Massieu, alors âgé de soixante-douze ans, prit discrètement le chemin de l'étranger au commencement de 1816, laissant sa femme à Paris, logée rue du Cimetière-Saint-André-des-Arts, n° 11; par un excès de précaution, elle y cachait son nom conjugal sous celui de *Lécole*, qui était, nous dit la police approximativement renseignée, celui de sa famille. Le 9 avril 1818, elle obtint

un passeport pour aller rejoindre à Bruxelles son mari tombé malade. Il venait d'être atteint « d'une maladie pulmonaire des plus graves, consécutive d'un catarrhe qu'il portait depuis longtemps ». Il eut encore la force, je ne dis pas d'écrire, mais de signer, d'une main toute tremblante, la lettre suivante qu'il adressa, le 15 mai, au comte Lanjuinais, son ancien collègue à la Convention et maintenant pair de France :

« Monsieur le comte, l'accueil plein de bonté que vous avez fait plusieurs fois chez vous à J.-B. Massieu avant son départ de France, et depuis peu à son épouse qui vient de le rejoindre à Bruxelles, l'engage à recourir à votre penchant bienfaisant à obliger les infortunés.

« Il vous supplie d'être son organe auprès de LL. EE. les duc de Richelieu et comte Decazes. Ni eux, ni vous, ni personne n'auront à se repentir du retour de Massieu dans sa patrie. »

A cette lettre était jointe en effet une double pétition au président du Conseil et au ministre de la police : Lanjuinais appuya Massieu, le 19 mai, auprès du comte Decazes : « C'est un moribond, dit-il, un vieillard soumis et repentant; c'est un évêque qui avait eu le malheur de se marier et qui ne pourrait conséquemment avoir d'influence fâcheuse... » Mais le trépas de Massieu, survenu à Bruxelles le 6 juin suivant, ne laissa point au gouvernement le temps de prendre une décision. Malgré son grand âge et ses infirmités, il avait entrepris de traduire l'histoire de la Hollande de Hugues Grotius : ce travail était presque achevé lorsque la mort l'interrompit.

Eugène WELVERT,
*Conservateur honoraire
aux Archives nationales.*